Conditions de location Quinta da Vida.

1. Arrivée et départ

Le jour de l'arrivée, les gîtes de Quinta da Vida sont disponibles à partir de 16 heures. Le jour de départ vous êtes priés de quitter le gîte à 10 heures. Vous pouvez vous installer plus tôt ou rester plus longtemps, si possible, le jour en question.

2. Le tarif de location

Le tarif de location est pour une semaine ou par nuitées si vous avez opté pour ce type de réservation.

Le tarif comprend le ménage de fin de séjour et l'utilisation du linge de lit, de cuisine et de bains, de l'eau et de l'électricité.

Le changement du linge de lit, de bains et de cuisine est effectué chaque semaine pour un séjour de deux semaines ou plus.

Un petit nettoyage intermédiaire est possible pour un séjour de deux semaines ou plus à 25 € la fois.

3. Le paiement

Veuillez virer le premier versement (50% du loyer total) dans un délai d'une semaine après réception de la facture sur le compte du propriétaire. Le solde doit être réglé au plus tard 8 semaines avant le début de la période de location. Dès que le locataire a versé (le premier versement) du loyer au propriétaire, la réservation est définitive et les conditions mentionnées dans ce contrat de location entrent en vigueur. Pour les réservations faites moins de 8 semaines avant la période de location, vous êtes priés de verser la somme totale en une seule fois. Si le paiement n'a pas été effectué dans les délais convenus, le propriétaire se réserve le droit d'annuler la réservation sans remboursement du loyer versé par le locataire.

4. Garanties

- 4.1 Le propriétaire garantit que le gîte est bien entretenu au début de la location et qu'il correspond aux attentes du locataire par rapport à une véritable maison de vacances.
- 4.2 Le locataire garantit que le gîte est utilisé exclusivement pour des fins récréatives. Lorsqu'il apparaît que le locataire a utilisé le gîte à des fins autres que les vacances −à l'insu du propriétaire- le propriétaire est en droit de mettre immédiatement fin au contrat de location sous peine d'une amende de 10 000 €.
- 4.3 Le locataire garantit que le gîte est uniquement utilisé par le locataire et colocataire(s) et qu'il n'a pas le droit de le sous-louer. Le nombre d'hôtes se limite au nombre de personnes indiqué au moment de la réservation. Si ce nombre est dépassé, le locataire est obligé de le signaler au propriétaire.

5. Ménage

Le ménage de fin de séjour du gîte est compris dans le prix.

Le locataire est censé ranger le gîte au moment du départ définitif : balayer le gîte, faire la vaisselle, défaire les lits, enlever les ordures etcetera.

Au moment du départ le barbecue doit être propre, si ce n'est pas le cas, 25 € seront facturés.

6. Responsabilité

- 6.1 Pendant le séjour à Quinta da Vida le locataire est responsable du gîte, de l'intérieur et de toutes les choses qui appartiennent au logement loué. Il faut signaler au propriétaire des dégâts éventuellement causés par le locataire ou colocataires. Le propriétaire contrôlera le gîte le plus rapidement possible après le départ du locataire. Si nous sommes satisfaits de l'état du gîte, la caution sera restituée. En cas de dégâts constatés les frais seront déduits de la caution.
- 6.2 Le propriétaire ne peut en aucun cas, sous réserve de responsabilité civile, être tenu responsable de pertes, de vol, de dégâts ou de dommage corporel, causés à ou par des locataires de Quinta da Vida et en conséquence il est limité au montant payé pour le bien loué. Les locataires sont priés de prendre soins des enfants particulièrement sur le toit-terrasse, dans les escaliers à l'intérieur et à l'extérieur, dans les pièces communes et dans ou autour de la piscine. Les escaliers à Quinta da Vida n'ont pas de protection enfant. Le propriétaire ne peut être tenu responsable des dommages indirects, y compris, en tous cas, les dommages consécutifs et des économies manquées.
- 6.3 Le propriétaire ne peut pas être tenu responsable des dommages résultants de catastrophes ou calamités naturelles, de catastrophes nucléaires, d'attentats, de violence et d'autres facteurs externes.
- 6.4 Le propriétaire n'est pas responsable des dommages, des pertes ou des changements suite aux facteurs indépendants de sa volonté.
- 6.5 Le propriétaire a, à tout moment, le droit d'annuler une réservation, quand les circonstances indépendantes de la volonté du propriétaire l'y obligent. Dans un tel cas le propriétaire est seulement obligé de restituer le loyer (ou la partie du loyer) qui a déjà été réglé par le locataire.
- 6.6 Il peut arriver qu'à proximité de la maison, il y ait des travaux, par exemple des travaux de construction, des travaux routiers, dépavage ou d'autres activités. Le propriétaire n'est pas responsable pour toute nuisance éventuelle qui en résulte.
- 6.7 Le droit néerlandais est applicable à nos conditions de location. Les éventuels litiges seront soumis à un juge compétent aux Pays-Bas.

7. Conditions d'annulation

Dans le cas d'une annulation par le locataire, le propriétaire a droit à la compensation suivante:

Jusqu'à 8 semaines avant la date d'arrivée: 50% du loyer total.

Entre 8 et 2 semaines avant la date d'arrivée: 75% du loyer total

Dans les deux semaines avant la date d'arrivée: 100% du loyer total.

Le locataire lui-même est responsable de sa souscription à une assurance voyage et annulation.